



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ**

**ICC** 125-6

11 septembre 2019  
Original : anglais

**F**

Conseil international du Café  
125<sup>e</sup> session  
23 au 27 septembre 2019  
Londres (Royaume-Uni)

**Déclaration commune de l'Organisation  
des Nations Unies pour le développement  
industriel et de l'Organisation  
internationale du Café**

### **Contexte**

Le présent document contient le texte de la Déclaration commune de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de l'Organisation internationale du Café (OIC). Cette déclaration vise à promouvoir le développement inclusif et durable de l'agro-industrie pour la coopération afin de renforcer l'efficacité de leurs efforts respectifs dans la chaîne de valeur du café dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition.

### **Mesure à prendre**

Le Conseil est invité à prendre note de la déclaration commune ci-après de l'ONUDI et de l'OIC.

## **DÉCLARATION COMMUNE**

**de**

**Dejene Tezera, Directeur, Département de l'agro-industrie,  
de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**

**et de**

**José Sette, Directeur exécutif  
de l'Organisation internationale du Café**

CONSIDÉRANT que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en tant qu'institution spécialisée de l'ONU, a la responsabilité première de promouvoir le développement industriel dans les pays en développement et les pays à économie en transition ;

CONSIDÉRANT que l'Organisation internationale du Café (OIC) est une organisation intergouvernementale qui vise à renforcer le secteur mondial du café et à promouvoir son expansion durable dans un environnement de marché pour le bien-être de tous les participants du secteur ;

CONSIDÉRANT que l'ONUDI et l'OIC partagent l'engagement de promouvoir un développement inclusif et durable de l'agro-industrie et souhaitent consigner leurs intentions et objectifs de coopération afin de renforcer l'efficacité de leurs efforts respectifs dans le développement de la chaîne de valeur du café dans les pays en développement et les pays à économie en transition ;

EN CONSÉQUENCE, le Directeur général de l'ONUDI et le Directeur exécutif de l'OIC déclarent :

1. Leur intention de faciliter une étroite coopération entre l'ONUDI et l'OIC visant à élaborer des programmes et des activités adaptés à l'appui d'un développement inclusif et durable de la chaîne de valeur du café, comprenant la promotion de l'amélioration de la qualité et de la sécurité du café, le renforcement des capacités des communautés locales, le transfert de technologie et l'accès au financement ;
2. Leur intention, sous réserve de leurs programmes d'activités respectifs, de travailler en coordination afin de renforcer l'efficacité de leurs activités respectives et de diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés dans le domaine du développement de la chaîne de valeur du café et des approches de partenariat public-privé ;

3. Leur volonté, en fonction de la disponibilité des fonds nécessaires, d'identifier des initiatives communes appropriées dans les domaines de coopération susmentionnés, conformément aux politiques, procédures, règles et règlements respectifs de l'ONUDI et de l'OIC ;

4. Leur intention d'entreprendre des consultations mutuelles en vue de conclure un accord de relation approprié afin d'institutionnaliser le partenariat, qui sera soumis à approbation conformément à leurs politiques et procédures respectives ;

Les signataires soulignent que la présente Déclaration commune ne doit pas être interprétée comme un document contraignant et ne crée aucune forme d'obligation fiduciaire ou juridique ou d'engagement financier. Toute activité susceptible d'être menée au titre de la présente Déclaration commune est subordonnée à la disponibilité d'un personnel, de fonds et d'autres ressources suffisants et peut nécessiter l'exécution d'un ou plusieurs instruments juridiquement contraignants, qui seront négociés séparément et convenus par les signataires.

Pour l'Organisation des Nations Unies pour  
le développement industriel (ONUDI)

Pour l'Organisation internationale  
du Café (OIC)

Signé : Dejene Tezera  
Directeur  
Département de l'agro -  
industrie

Date : 16 mai 2019  
Lieu: Rome (Italie)

Signé : José Sette  
Directeur exécutif

Date : 16 mai 2019  
Lieu : Rome (Italie)